DEMANDE DE PASSEPORT

Remplacement de Passeport endommagé ou inutilisable

Tout citoyen Ethiopien résident dans la juridiction de l'Ambassade (France, Espagne,

Portugal et Saint-Siège) peut demander un renouvellement de son passeport

endommagé ou rendu inutilisable. Le Service Consulaire de l'Ambassade se charge

des démarches sans rendez-vous.

1. <u>Informations importantes</u>

• Toute demande doit être effectuée en personne auprès du service compétant

de l'Ambassade.

• L'Ambassade délivre des passeports électroniques avec empreintes digitales.

Les demandes pour des enfants âgés de moins de 14 ans sont exemptées de

la procédure des empreintes digitales.

Toute demande pour un enfant mineur (moins de 18 ans) doit s'accompagner

de deux copies d'un document établissant le lien de parenté direct (ex : certificat

de naissance).

• Le délai de traitement entre la demande et la remise du passeport peut être de

deux mois.

• La Section Consulaire peut demander des documents supplémentaires qui

doivent être fournis dans un délai de d'une semaine après réception de la

demande. Le refus de présenter ces documents entraine l'annulation de la

procédure de demande.

• Après annulation de la procédure, le demandeur doit faire une nouvelle

démarche.

Le Service Consulaire informe le demandeur lorsque le passeport est

disponible.

 La collecte des documents d'identité doit être effectuée à l'Ambassade par la personne qui a effectué la démarche.

2. Pièces à apporter

- Deux exemplaires complétés du formulaire de demande renouvellement de passeport.
- Deux photos récentes format identité, en couleurs, de face sans lunettes, sur fond blanc avec noms et prénoms en lettres majuscules au dos de chaque photo.
- Le passeport endommagé ou rendu inutilisable.

3. Coût

Les frais d'établissement du passeport sont communiqués par l'Ambassade.

Ces frais ne sont pas remboursables.